

A la demande du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a traité en urgence le projet de réforme du Cycle d'orientation. Le PLR et l'UDC ont multiplié les manœuvres dilatoires. En vain

La réforme du Cycle est sur les rails

CHRISTIANE PASTEUR

Formation ▶ La séance de vendredi du Grand Conseil genevois aura été longue et laborieuse. A la demande du Conseil d'Etat, le parlement était saisi du projet de réforme du Cycle d'orientation, prévue pour la rentrée 2022. Le PLR et l'UDC ont multiplié les manœuvres dilatoires, amendements, motions d'ordre et demandes de renvois en commission pour éviter son vote. En vain. Le projet de loi a finalement été adopté, après plusieurs heures de débat et quelques suspensions de séances, par 57 oui et 31 non.

La réforme prévoit d'abolir les actuelles sections au profit de classes mixtes avec plusieurs niveaux et options en 9^e et 10^e. La précédente réforme du Cycle, menée par Charles Beer à la suite d'une votation populaire, a renforcé les inégalités sociales et la sélectivité de l'orientation, créant des classes «ghettos», selon la socialiste Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique (DIP).

L'idée est de réaliser une transition en douceur en 9^e entre les classes hétérogènes du primaire, où tous les enfants sont ensemble quel que soit leur niveau, et les filières scolaires ou professionnelles du Secondaire II. En 11^e année, les classes mixtes feront place à deux voies: l'une préparant à la maturité gymnasiale et professionnelle, l'autre menant aux CFC et à l'Ecole de culture générale.

Les classes ne devraient pas dépasser 18 élèves en 9^e, contre un maximum de 14, 18 ou 24 actuellement, selon le regroupement. De plus, pour les élèves ayant beaucoup de facilité, un cursus accéléré leur permettra de faire le CO en deux ans au lieu de trois.

Le PLR fustige le projet

«L'organisation actuelle n'a pas donné les effets escomptés. Les plus faibles sont démotivés et décrochent», a argumenté Pa-



La réforme prévoit d'abolir les actuelles sections au profit de classes mixtes avec plusieurs niveaux et options en 9^e et 10^e. KEYSTONE/IMAGE D'ILLUSTRATION

tricia Bidaux (Le centre), auteure du rapport de majorité. «A force de lancer à la figure de nos jeunes qu'ils n'y arriveront pas, on se prive de leurs compétences.» La députée a d'entrée réfuté tout nivellement par le bas. «C'est le contraire, on pousse les autres vers le haut.»

Pour le PLR, la réforme est vouée à l'échec car elle «ne remet pas en question la manière dont on aborde les apprentissages, ni les objectifs du programme». Francine de Planta a évoqué un «véritable bouleversement», une réforme «inaboutie» et «idéologique», qu'il serait «irresponsable» d'adopter. «Les Hautes écoles se plaignent d'une baisse du niveau général. Est-ce que les bons s'en sortent toujours? Leur menu doit être copieux, le sens de l'effort n'est pas inné», a-t-elle asséné.

Christo Ivanov (UDC) a déploré que la voie de l'apprentissage ne soit pas davantage valorisée. «Tous les élèves ne peuvent pas aller au collège.» Il a également regretté l'absence de l'Union des associations patronales lors des discussions en commission. Son collègue de parti André Pfeffer a fustigé «cette manie genevoise de changer pour changer».

Inquiétude chez des profs

Du côté des profs, l'inquiétude est palpable, à en croire le député Pierre Nicollier (PLR). Il a lu une lettre datée de mercredi adressée à Anne Emery Torracinta et signée par 200 enseignants anonymes. Dans cette missive, elles et ils déplorent que leur avis n'ait pas été pris en compte et s'interrogent quant à l'application



«Il faut réformer cette école basée sur la distinction, pour partager les facilités des uns avec les difficultés des autres» Youniss Mussa

concrète de CO22, sur les critères d'orientation en fin de 8P ou les modalités des évaluations en 9^e par exemple.

Il est jugé «totalement inadéquat» de faire porter aux responsables des disciplines d'allemand, anglais, français et mathématiques la charge «de former l'ensemble du corps professoral aux notions éminemment complexes de mixité intégrée et de différenciation».

Une «forme d'appréhension légitime», selon Katia Leonelli (Verts). «La mixité intégrée présente des défis pédagogiques», raison pour laquelle il est «nécessaire de voter les budgets adéquats». Elle a également mis en garde contre une potentielle augmentation des épuisements chez les 12-15 ans en lien avec le cursus accéléré sur deux ans.

Souheil Sayegh (Le centre) veut faire confiance au corps enseignant: «Ils ont tous deux besoin de beaucoup de formation supplémentaire pour encadrer quatre élèves de niveau faible et moyen sur une classe de 18?» Son collègue Youniss Mussa (PS) a insisté sur l'objectif poursuivi par la réforme. «Selon le PLR, il y aurait soi-disant les génies d'un côté et des futurs chômeurs et des racailles de l'autre. Il faut réformer cette école basée sur la distinction, pour partager les facilités des uns avec les difficultés des autres.»

Ne pas stigmatiser

Une position aussi défendue par Ana Roch (MCG): «Il n'y a pas l'élite et les autres. Tous les élèves ne sont pas égaux, ce n'est pas une raison pour faire deux écoles. J'ai des apprentis qui sortent des regroupements les plus faibles et, malgré les difficultés, ils font des apprentis formidables.»

L'enseignant et député d'Ensemble à gauche Olivier Baud a souligné que les associations professionnelles auditionnées soutiennent le projet de loi à l'unanimité. La précédente réforme du Cycle n'a pas répondu aux attentes, a encore rappelé la conseillère d'Etat en charge du DIP, l'école étant devenue de plus en plus sélective, à rebours de l'objectif d'égalité des chances. «Comment être enclin à travailler quand vos copains partent dans d'autres regroupements? Pire, lorsqu'on vous déplace dans une autre école?» Quant aux inquiétudes du corps enseignant, Anne Emery Torracinta a dit les comprendre. «Le parlement a assez tergiversé, il faut maintenant donner un signal fort, aller de l'avant.»

C'est désormais chose faite. Le PLR et l'UDC avaient annoncé le lancement d'un référendum. Si les deux partis recueillent les signatures nécessaires, il reviendra au peuple de trancher. I

Eric Zemmour n'est pas le bienvenu

Ville de Genève ▶ La tenue d'une conférence à Genève par Eric Zemmour, candidat potentiel à la présidentielle française, ne plaît pas à l'exécutif municipal. Même s'il n'a aucune compétence pour interdire sa venue, le Conseil administratif a fait savoir que le polémiste d'extrême droite n'était pas le bienvenu. «Nous ne sommes pas contre la liberté d'expression, mais la Ville rappelle que les autorités n'ont pas à contribuer à l'accueil sur son territoire d'un polémiste tel qu'Eric Zemmour», a déclaré hier la Maire de Genève Frédérique Perler sur les ondes de la RTS. Refusant d'être complice de la propagation de messages haineux, M^{me} Perler estime que la venue de M. Zemmour serait en contradiction avec les valeurs d'ouverture défendues par la Ville.

Cette prise de position de la Municipalité, révélée samedi par la RTS, a été confirmée par le porte-parole du Conseil administratif Philippe D'Espine. A la suite d'une demande de l'organisatrice de la confé-

rence, l'exécutif a refusé de louer la salle du restaurant du Parc des Eaux-Vives «pour des raisons de sécurité», précise-t-il. La conférence évoquée par plusieurs médias est prévue le 24 novembre. M. Zemmour est invité par l'association Convergences.

Cette conférence suscite des oppositions. Lancée il y a une semaine, une pétition en ligne a été signée par plus de 1550 personnes. Ce texte demande aux autorités genevoises d'interdire la conférence. De nombreux graffitis anti-Zemmour ont aussi fait leur apparition ces derniers jours dans les rues du canton. Une lettre ouverte signée par 66 personnalités issues du monde politique, associatif et culturel va dans le même sens (à lire sur lecourrier.ch)

D'autres voix commencent à se faire entendre, plus timidement. Une pétition en ligne lancée par l'Organisation des Français émigrés défend la venue d'Eric Zemmour. Ce texte mis en ligne samedi avait récolté 64 signatures hier à la mi-journée. ATS

ARRESTATIONS

SOUÇON DE CORRUPTION PASSIVE À LANCY

A la suite du dépôt d'une plainte pénale par la commune de Lancy, le Ministère public genevois a ouvert une instruction pour gestion déloyale des intérêts publics et corruption passive. Deux anciens employés de la commune ont été arrêtés jeudi dans le cadre de cette affaire. Le Ministère public a aussi procédé à des perquisitions, a-t-il indiqué vendredi en revenant sur une information de la *Tribune de Genève*. En plus de la gestion déloyale et de la corruption passive, les soupçons portent aussi sur une violation du secret de fonction et subsidiairement l'acceptation d'un avantage. ATS

Le Conseil d'Etat invité à agir contre le centre OPEN à Saint-Genis Pouilly

France voisine ▶ Le Conseil d'Etat genevois, bien qu'opposé à la construction d'un nouveau centre commercial XXL aux portes de Genève – le projet dit OPEN sur la commune de Saint-Genis Pouilly, en France voisine – avait indiqué qu'il n'avait pas matière à s'y opposer sous l'angle de la protection de la nature et des eaux (lire *Le Courrier* du 13 octobre). Vendredi, les député·es du Grand Conseil ont insisté pour que le gouvernement trouve un moyen d'agir malgré tout, en lui renvoyant, à l'unanimité moins une abstention, une motion interpartis déposée ce printemps.

«La réponse du Conseil d'Etat est insuffisante au vu des impacts environnementaux sur les milieux naturels, de l'augmentation du trafic motorisé et des dégâts pour les commerces locaux attendus», a insisté la PDC Christina Meissner. Sa collègue verte Marjorie de Chastony

a évoqué 9000 à 12 000 véhicules motorisés par jour prévus, dont 90% de client·es suisses. «Personne n'a encore fait recours au niveau cantonal. Il serait temps que le Conseil d'Etat demande à ses juristes de tout mettre en œuvre pour éviter ce mal développement», a enjoint Rémy Pagani (Ensemble à gauche).

Le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, en charge du Département du territoire, a dit être ouvert aux suggestions en matière de voies de recours, après avoir rappelé tout le mal qu'il pensait de ce type d'infrastructures commerciales, vectrices de consommation de masse. «C'est la décision d'un maire dans sa commune, avec l'aval de Paris, au grand dam de la communauté d'agglomération. Nous sommes intervenus avec fermeté auprès des autorités françaises, mais celles-ci restent souveraines chez elles.» CPR